

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 27 (1981)
Heft: 5

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Un conseiller fédéral et les manifestations des jeunes.

Le conseiller fédéral Fritz Honegger demande aux adultes de faire preuve de compréhension envers la jeunesse et à cette jeunesse d'admettre que l'on puisse penser autrement qu'elle. Il manque aujourd'hui un véritable dialogue entre les générations, a-t-il déclaré devant l'Assemblée du jubilaire de l'entreprise Frantz Carl Weber. Spécialisée dans la vente des jouets, cette firme fête cette année le centième anniversaire de sa fondation.

Une bonne partie d'entre nous a perdu, selon M. Honegger, la faculté d'écouter, condition primordiale pour qu'un véritable dialogue s'établisse. On ne pense qu'à soi, on ne s'occupe que de soi et seuls nos propres idées et jugements sont, selon nous, justes et bons. Il nous manque aussi le temps et l'intérêt pour une compréhension réciproque. Pourtant, dans un monde libre, il devrait y avoir dialogue afin de régler troubles et malaises. Sans compréhension ni égards réciproques, ces troubles et ces malaises conduisent à l'agression et à la violence.

L'état de droit en question

Nous aussi, nous avons connu la violence, la destruction, le pillage, les incendies volontaires, a déclaré M. Honegger.

La peur et la colère se répandent et beaucoup voient venir le temps d'une nouvelle crise de la démocratie. Ils se demandent ce que va devenir l'état de droit si les interdictions ne sont plus respectées, si les actes illégaux ne sont plus poursuivis. Les uns pensent que les politiciens devraient discuter avec les jeunes, les autres en appellent à une « contre-violence » massive de l'Etat.

A cela, M. Honegger répond que l'état de droit peut tomber du fait du manque d'ordre et de respect de la loi, mais qu'il peut aussi étouffer sous une application trop absolue des lois, sous une répression brutale. L'histoire nous a appris que les deux voies conduisent à l'état policier.

Ceux qui sont au pouvoir doivent avoir la faculté de se corriger, et ceux qui recherchent d'autres formes de vie doivent avoir la

faculté de tirer des enseignements de leurs expériences, a encore souligné M. Honegger. Les mouvements de jeunes ne doivent pas se laisser infiltrer par ceux qui ne recherchent que le chaos, qui hurlent aujourd'hui contre les centrales nucléaires, demain pour un centre autonome, après-demain pour des occupations d'immeubles, mais toujours contre la police, contre l'Etat. Tous ceux qui s'efforcent de vivre autrement devraient rechercher les voies légales pour arriver à leurs fins. Ils devraient faire comprendre à leurs amis qu'il y a des limites aux agissements de l'individu, qu'il faut respecter les autres.

Des jeunes bien contents

Les jeunes Tessinois sont généralement d'accord avec les valeurs prônées par notre société. C'est ce qui ressort d'un sondage effectué il y a deux ans par le Département tessinois de l'Instruction publique auprès de quelque 1 600 jeunes gens et jeunes filles âgés de 15 à 18 ans, dans toutes les régions du canton.

Quatre sociologues de l'université de Trente, en Italie, se sont chargés du dépouillement du sondage. Ils ont notamment pris en considération les relations des jeunes avec leur famille, avec le milieu scolaire et avec leurs amis. Ont également été examinés le système de valeur de ces jeunes, leur jugement sur la société et sur le travail.

Il ressort que les jeunes acceptent généralement la famille, qui joue encore un grand rôle dans l'éducation, et l'école. Quant au conflit des générations, il semble être quasiment inexistant au Tessin : 80 % des jeunes interrogés ont en effet déclaré être contents de leurs parents. Par ailleurs, fonder une famille reste le but le plus important à réaliser pour 32 % des jeunes.

Viennent ensuite la lutte pour la liberté (16 %), la réalisation de soi (11 %) et la lutte contre les injustices sociales et les inégalités (8 %). Le sondage a encore montré que les jeunes Tessinois s'intéressent peu à la politique et aux affaires sociales, même s'ils sont conscients des problèmes de notre société, comme la drogue ou la crise de l'énergie.

A propos des jeunes

Ces jeunes pensent d'ailleurs que ces problèmes seront résolus, et ils font en cela confiance aux institutions. Enfin, l'étude a encore montré que les jeunes Tessinois ne sont pas très critiques et qu'ils vivent plutôt en contemplatifs. Cette « passivité » pourrait s'expliquer en partie par la manière dont ils occupent leurs loisirs : regarder la télévision et écouter de la musique viennent en tête. Le sport est presque le seul loisir actif.

A.T.S.7

Deux Suisses se marient dans l'antarctique.

Deux citoyens suisses, un géologue et une enseignante, ont scellé dans le territoire chilien de l'antarctique la romance qu'ils avaient entamée en Europe. M. Rolf Bleiker et Mlle Aurelia Thomas deviennent ainsi le premier couple à se marier dans cette région du monde.

Les deux jeunes gens avaient décidé de se rendre à la base « Arturo Prat », dans l'antarctique, à bord d'un bateau appartenant à la marine chilienne, le « Piloto Pardo ». Une fois à bord, ils informèrent le capitaine du bateau de leur intention de se marier. Celui-ci accepta la demande du couple et les unit dans la base de l'antarctique.

(A.T.S.)

Presse militaire : « le sous-officier » devient « notre armée de milice ».

Depuis quelques années, la diffusion du mensuel « Le sous-officier romand et tessinois — notre armée de milice », tiré en offset, s'est élargie.

Dorénavant cette revue (dont le tirage contrôlé approche de 16 000 exemplaires) s'appellera simplement « Notre armée de milice ». L'administrateur et rédacteur-en-chef est l'adjudant sous-officier Jean-Hugues Schule.

L'assemblée générale de l'association pour le développement de la revue « Notre armée de milice », qui compte plus de 150 personnalités civiles et militaires, s'est tenue à Yverdon

sous la présidence de l'adjudant René Terry de Genève.

Au cours de cette réunion, M. le brigadier Jean-Pierre Ehrsam, commissaire des guerres en chef et ancien directeur administratif du « Chuv » à Lausanne, a été élu par acclamation président en remplacement de M. René Terry, démissionnaire.

On cherche un délégué suisse en cas de catastrophe à l'étranger.

Le Département fédéral des affaires étrangères (D.F.A.E.) cherche un nouveau délégué du Conseil fédéral pour l'aide suisse en cas de catastrophe à l'étranger. Il s'agit d'assurer la succession de M. Arthur Bill qui prendra prochainement sa retraite. Les annonces ont paru dans certains journaux alémaniques. Ils figurent également dans la presse romande et tessinoise. C'est la deuxième campagne d'annonces que lance le D.F.A.E., le poste au concours ayant entre temps été réévalué.

Responsable de l'engagement du corps de volontaires pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger et chef de la division de l'aide humanitaire, le successeur de M. Arthur Bill doit, selon le D.F.A.E., satisfaire à des exigences élevées. Il doit connaître les problèmes du Tiers-monde, avoir des expériences dans le domaine de l'aide humanitaire et être initié à la manière de travailler des œuvres d'entraide.

En décembre dernier, le D.F.A.E. avait publié une première série d'annonces pour pourvoir le poste de M. Bill. A cette époque, le D.F.A.E. avait décidé de renoncer au titre de « délégué du Conseil fédéral » pour ce poste. A la suite de nouvelles discussions, on s'est toutefois rendu compte que ce titre facilitait les contacts avec les gouvernements étrangers. Le D.F.A.E. est donc revenu sur sa première décision, d'où cette nouvelle série d'annonces.

C'est en 1971 que le Conseil fédéral a chargé M. Arthur Bill de créer le corps suisse de volontaires. Né en 1916, M. Bill était alors chef du village d'enfants de Trogen. Durant les années soixante, il avait accompli différentes missions de secours en Corée et au Proche-Orient. Le corps de volontaires compte aujourd'hui 900 hommes et femmes de formations diverses (professions médicales, techniques, approvisionnement, transports et autres). 400 autres personnes sont en réserve. Jusqu'ici, le corps suisse est notamment intervenu dans des régions sinistrées par des tremblements de terre et de sécheresses ou encore dans des camps de réfugiés.

Willi Ritschard : le peuple doit aider la Confédération à sortir du déficit.

Le peuple doit aider la Confédération à sortir du déficit budgétaire. C'est ce qu'a déclaré à Thoune le chef du Département fédéral des finances. Willi Ritschard s'exprimait devant la société des officiers de Thoune.

« Les socialistes ne sont en général pas très demandés ici », a remarqué le conseiller fédéral socialiste qui s'exprimait pour la première fois devant une société d'officiers. Cela n'empêche pas que la grande majorité des socialistes appuient la Défense nationale, a-t-il affirmé.

Cependant, la Défense nationale ne peut pas être le seul but d'un Etat, a-t-il dit. « Nous ne laisserons pas les dépenses pour la Défense nationale croître au détriment des autres dépenses ».

Décrivant la situation des finances fédérales, Willi Ritschard a appelé chacun à contribuer à changer cet état de choses et à accepter en novembre prochain une prorogation du régime financier.

(A.T.S.)

La croix suisse à 7 587 mètres ?

L'expédition de dix alpinistes expérimentés du Club alpin académique de Zurich (A.A.C.T.) et dirigée par Roman Boutellier, partira d'abord pour Pékin, ensuite pour Tatiensienlu. Puis, accompagnés d'un officier de liaison chinois et d'un interprète, les Suisses regagneront leur camp de base situé à l'altitude de 4 800 mètres.

Vers le 15 mai, ils tenteront l'escalade du Minya Gongkar par une nouvelle route, ainsi que l'ascension d'un sommet voisin de 6 500 mètres, encore inviolé. L'oxygène ne sera utilisé qu'à des fins médicales. Les conditions climatiques de la région sont en effet extrêmement dures : selon un proverbe chinois, le temps y est si mauvais que « les chiens commencent à hurler lorsque le soleil apparaît ».

Le coût total de l'expédition s'élève à environ 250 000 francs suisses. Une partie des frais est couverte par les participants eux-mêmes (env. 50 000 frs), le reste par le Club académique alpin et par des donateurs.

Pour répondre à la demande de certains de nos abonnés nous publions ci-dessous le programme de la visite du Pape en Suisse.

Le secrétariat de la Conférence des évêques a communiqué par écrit le déroulement de la visite en Suisse du Pape Jean-Paul II, tant à l'église locale suisse qu'auprès d'organisations internationales à Genève. Le Pape arrivera déjà le dimanche 31 mai sur le sol helvétique afin d'avoir plus de temps pour les

diverses rencontres prévues. La visite du souverain pontife à Genève se déroulera selon un programme particulier.

Dimanche 31 mai 1981

Après-midi

Arrivée du Pape à Zurich/Kloten
Accueil officiel par une délégation de l'église et des autorités suisses.

Départ pour Lugano

Le soir

Arrivée à Lugano

Messe en italien à l'aéroport d'Agno

Nuit à Lugano

Lundi 1er juin 1981

En matinée

Rencontre avec les prêtres, les religieux et religieuses de la Suisse italienne à la Cathédrale de Lugano

Rencontre avec le Forum Pastoral au Palais des Congrès à Lugano

Départ pour Einsiedeln

En fin de matinée

Arrivée à Einsiedeln et visite à l'hôpital régional d'Einsiedeln

Arrivée à l'Abbaye

Après-midi

Messe en allemand sur la place devant l'Abbaye

Dans la soirée

Rencontre avec l'épiscopat suisse

Nuit à Einsiedeln

Mardi 2 juin 1981

En matinée

Brève réception de la délégation de l'Action de Carême, de Caritas et de la RKZ.

Départ pour Sachseln; visite au Ranft; au Flüeli : célébration de la Parole avec allocution du Pape.

En fin de matinée

Retour à Einsiedeln

Arrivée à Einsiedeln

Déjeuner avec la Communauté des moines

Après-midi

Messe avec les étrangers sur la place devant l'Abbaye

Après le dîner, rencontre avec les jeunes de Suisse alémanique

Nuit à Einsiedeln

Mercredi 3 juin 1981

En matinée

Rencontres œcuméniques à Soleure : avec la Communauté de travail des Eglises Chrétiennes en Suisse (AGCK), avec le comité de la Fédération des Eglises protestantes suisses et avec une délégation de la Fédération des communautés israélites.

Messe en plein air

Après-midi

Départ pour le Lohn, rencontre avec le Conseil fédéral

Départ pour Fribourg

Arrivée à Fribourg

Rencontre avec les prêtres, les religieux et religieuses

Rencontre avec le Corps Diplomatique

Le soir

Allocution du Pape sur le thème « Le monde du travail »

Visite au sépulcre de St-Canisius

Rencontre avec les jeunes de Suisse romande

Nuit à Fribourg

Jeudi 4 juin 1981

en matinée

Visite à l'Université de Fribourg

Rencontre avec le corps enseignant des Facultés de Théologie catholiques en Suisse
Messe en plein air

Après-midi

Départ pour Genève

La visite à Genève se déroulera selon un programme à part

Rencontres avec des Organisations internationales telles que le Conseil œcuménique des Eglises, le Bureau International du Travail, etc.,

Le départ pour Rome est prévu dans la soirée de Vendredi 5 juin 1981

Loi sur les étrangers

La commission du Conseil national se rallie aux décisions du Conseil des Etats

Le saisonnier devra avoir travaillé 32 mois en Suisse durant 4 ans pour obtenir le droit de devenir un travailleur à l'année. En outre, le travailleur immigré devra résider en Suisse durant 10 ans pour recevoir un permis d'établissement. La commission du Conseil national a décidé de se rallier à ces deux importantes décisions prises par le Conseil des Etats au mois de mars.

En rejoignant la Chambre des cantons sur ces deux points, la commission, a expliqué son président, M. Pier Felice Barchi, radical tessinois, a tenu compte du vote récent qui a vu le rejet très net de l'initiative « être solidaires ».

Pour une politique de stabilisation

La décision de recommander le délai de 32 mois en 4 ans pour la transformation de l'autorisation saisonnière en autorisation de séjour - alors que le Conseil national avait proposé un délai de 28 mois - a été prise par 12 voix contre 10 et 2 abstentions. Cette solution - moins généreuse - traduit le souci de respecter la politique de stabilisation du Gouvernement, plébiscité le 4 Avril.

Néanmoins, la commission a fait un geste en faveur des saisonniers. Par 17 voix contre 7, elle adopte une clause de rigueur qui devra permettre des dérogations au cas où le saisonnier aurait dû, par exemple, rentrer dans son pays pour des raisons graves (de famille ou autres). Dans un tel cas, on admettrait une réduction possible du délai légal.

Pour ce qui est du délai pour l'octroi au travailleur étranger d'une autorisation d'établissement, la commission du Conseil national a également fait marche arrière. Au lieu des 5 ans décidés par son conseil, elle se rallie aux 10 ans votés par le Conseil des Etats. Mais le vote a été serré : 12 voix contre 11. L'argu-

ment décisif a été qu'il devait être possible de réduire le délai à 5 ans, non pas de manière générale, mais de cas en cas, par la voie d'accords bilatéraux. La Suisse, de l'avis de la commission gardera ainsi une certaine monnaie d'échange dès qu'il s'agira de défendre, dans des négociations, les intérêts des Suisses de l'étranger.

Une seule divergence subsiste

Une seule divergence importante a été maintenue : elle concerne le « travail noir ». Le Conseil des Etats avait décidé que toute activité lucrative annexe du travailleur immigré soit soumise à une autorisation. Le Conseil national a biffé cette disposition. La commission a maintenu ici la divergence par 13 voix contre 7. Elle veut que l'on supprime la nécessité d'obtenir une autorisation dans un tel cas.

Les autres divergences touchant au contenu de la loi ont été éliminées, la commission ayant proposé le ralliement aux décisions de l'autre Chambre.

(Suite p. 20)

Etes-vous déjà bienfaiteur de la Fondation suisse pour paraplégiques ?

5 000 paraplégiques vivent en Suisse, souvent hélas en marge de la société. A la suite d'un accident de la circulation, de sport ou de travail, ils sont arrachés à leur monde habituel et deviennent, d'un jour à l'autre, dépendants d'un fauteuil roulant. La Fondation suisse pour paraplégiques s'engage à les soutenir. Elle complète, par son aide privée, nécessaire et rapide, les prestations sociales de l'Etat et elle suit la réadaptation complète du paraplégique, qu'elle soit médicale, professionnelle ou sociale.

300 000 concitoyens accordent déjà leur soutien à la Fondation suisse pour paraplégiques. En même temps, ils se mettent à l'abri de la plus grande misère matérielle : si l'un d'entre eux est victime d'une paraplégie à la suite d'un accident, la Fondation suisse pour paraplégiques lui accorde une somme de Fr. 100 000.-

Vous pouvez verser votre cotisation de bienfaiteur de Fr.S. 20.- au CCP 40-8540. Vous éviterez de cette façon de vous retrouver dans une situation matérielle désespérée et vous vous protégerez des gros soucis financiers dans la mesure du possible.

Fondation suisse pour paraplégiques

4055 Bâle

« ASG Objectif 91 »

Les graphistes préparent l'Exposition nationale et le 700e anniversaire de la Confédération

« Nous attendons un feu d'artifices d'idées originales », proclame l'association suisse des graphistes (ASG) dans une lettre invitant ses membres à « penser » la future exposition nationale et le 700e anniversaire de la Confédération qui auront lieu en 1991.

La Suisse centrale, pour des raisons évidentes, désire accueillir ces 2 manifestations. Un

comité s'est créé dans cette région pour élaborer des solutions concrètes qui seront soumises ultérieurement au Conseil fédéral. Pour sa part, l'Association suisse des graphistes fait appel à l'esprit créatif de ses membres. Il ne s'agit pas pour eux de concevoir un aménagement intérieur ou extérieur de l'exposition mais de réfléchir à des thèmes comme le temps (processus d'évolution de la société suisse), le lieu de l'exposition (on sait déjà qu'elle sera décentralisée) ou l'utilisation des médias (radio, TV, PTT) pour ne citer que quelques-uns des domaines de recherche suggérés. Autre thème choisi : l'image de la Suisse pour les pays limitrophes, le tiers-monde, les travailleurs étrangers, les enfants, les handicapés ... Une grande exposition réunissant les travaux qui parviendront à l'ASG s'ouvrira cet automne à Lucerne.

CEE lutte contre la hausse des prix

Si l'économie suisse a pu surmonter ses difficultés ces dernières années, cela est dû avant tout à la priorité que les autorités ont donnée « à la lutte contre la hausse des prix, et à ce facteur avant tout », et, le maintien de perspectives favorables aujourd'hui dépend encore et toujours d'une telle « lutte efficace ».

Ce ferme rappel a été formulé au Palais des nations par l'ambassadeur Franz Blankart dans un débat sur la situation économique en Europe. Il est peu probable, actuellement que le ralentissement de la conjoncture dans les pays industrialisés conduise à une récession semblable à celle de 1974/75, a noté aussi le représentant de la Suisse, qui intervenait pour la troisième fois depuis l'ouverture de la 46e session de la commission économique de l'ONU pour l'Europe (cee/onu). Pourtant, a reconnu l'ambassadeur Blankart, « la persistance d'une inflation élevée dans la plupart des pays - et la nécessité de maintenir une politique monétaire restrictive que cela implique - ne laisse guère espérer une franche reprise à court terme ». Il n'est d'ailleurs pas exclu que l'affaiblissement conjoncturel soit plus marqué que prévu chez certains des principaux partenaires commerciaux de la Suisse : nous pourrions alors estimer le délégué suisse, « dans le meilleur des cas compter avec une très faible progression de la demande d'exportation pour nos produits ».

Toutefois, si le ralentissement économique mondial n'est pas « sensiblement plus fort » que ce qui est prévu aujourd'hui et si on peut éviter « une résurgence importante du protectionnisme » dans le commerce international, l'économie suisse pourrait être en mesure d'absorber d'éventuelles difficultés ponctuelles, se maintenir, dans l'ensemble, au niveau de 1980, « et s'y consolider », a affirmé M. Blankart.

La Suisse et l'ONU

On ne peut pas continuer à faire bande à part

Si la Suisse persiste à rester en dehors de l'ONU, elle risque de graves inconvénients. Même sur le plan de la sécurité, nos intérêts pourront être touchés vu que l'ONU s'occupera aussi dorénavant de questions touchant à l'énergie. C'est en de tels termes que M. Raymond Probst, secrétaire d'état, a fustigé l'isolement que connaîtra la Suisse si elle continue à boudier l'Organisation des Nations-Unies.

Le secrétaire d'état, qui est chef de la direction politique au Département fédéral des affaires étrangères, s'adressait aux délégués de l'Union des entreprises suisses en Allemagne fédérale, qui tenait à Zurich son assemblée générale. M. Probst a rappelé que le Département préparait le message sur l'adhésion à l'ONU qui sera bientôt soumis aux Chambres et que le débat national sur cette question allait commencer.

Inconfortable statut d'observateur

Le statut de simple observateur qui est celui de la Suisse actuellement devient de plus en plus inconfortable. Tous ceux qui avaient ce statut - comme l'Allemagne fédérale - ont maintenant rejoint les rangs des Nations-Unies. Les « nouveaux observateurs » sont des organisations de libération comme l'OLP. Que faisons-nous dans une telle galère ? avec les deux Corée, Monaco et le Liechtenstein, la Suisse est le dernier pays à boudier l'ONU, qui compte maintenant 154 membres.

Les raisons de s'abstenir sont caduques

Les raisons de s'abstenir ne tiennent plus. La neutralité ne serait pas violée par des actions communes décidées par l'ONU. Et encore la Suisse pourrait-elle, en tant que neutre, ne pas à avoir à y participer, notamment s'il s'agit de sanctions militaires. De toute façon, de telles sanctions sont pratiquement inconcevables. Quant aux mesures économiques, elles sont en règle générale tout à fait compatibles avec notre neutralité. L'exemple des mesures prises contre la Rhodésie et l'Afrique du Sud le montre bien, puisque la Suisse s'y est associée unilatéralement et à sa façon.

Manger le gâteau

qu'on n'a pas aidé à cuire

La Suisse profite des progrès - plus ou moins grands, mais de toute façon réels - que l'ONU fait faire à la communauté des nations. Mais elle n'a pas accès aux décisions et sa participation aux actions ponctuelles des organisations spécialisées ne suffit plus pour faire entendre sa voix. Pour toutes les grandes options prises par l'ONU dans une foule de domaines - développement, économie, désarmement, énergie, défense des droits de l'homme, etc. - La Suisse reste à l'écart et notre position sur le plan international va s'affaiblissant.

Cotisations : pas si cher

Même le coût de notre adhésion ne serait pas si élevé que le laissent parfois entendre les adversaires de l'ONU. Alors que notre contribution aux organisations spécialisées dépasse 100 millions de francs par année, les droits que nous paierions pour faire partie de l'ONU ne dépasseraient pas 11 millions.

Conseil fédéral

Plus de subventions pour les écoles suisses de Gênes et de Florence

Dès la fin de l'année scolaire 1982/83, les écoles suisses de Gênes et de Florence ne recevront plus de subventions de la Confédération. Le Conseil fédéral a pris cette décision constatant que le nombre d'enfants de familles suisses a considérablement baissé dans les deux villes. La Confédération versait environ 740 000 francs par an aux deux écoles, 420 000 à celle de Florence et 320 000 à celle de Gênes.

Fondée en 1946, l'école suisse de Florence a connu de graves difficultés financières durant presque toute son existence. Les prestations de la colonie n'ont cessé de diminuer au fur et à mesure des départs de commerçants et industriels suisses établis à Florence. 20 à 30 pour cent seulement des enfants inscrits à cette école étaient suisses ou alors avaient une mère de nationalité suisse. La situation de l'école suisse de Gênes - fondée en 1851, elle est la plus ancienne de ces institutions - est semblable. Autrefois florissante, la colonie suisse du port ligurien ne compte plus qu'un petit nombre d'entrepreneurs et de commerçants. Sur les 265 élèves inscrits, seuls 19 pour cent sont suisses. La loi fixe un minimum de 30 % Dans les deux cas, les associations de l'école suisse ont décidé de liquider leur institution. Les Départements fédéraux des affaires étrangères et de l'intérieur prêteront leur concours à ces travaux de liquidation. Notons encore que la situation de ces deux écoles était exceptionnelle puisque la Confédération assurait la couverture de l'ensemble des déficits. Pour les autres écoles suisses, les subventions fédérales sont comptées en fonction du nombre d'élèves. Le reste du financement doit être assuré par les écolages et des contributions des colonies suisses. Actuellement les 19 écoles suisses de l'étranger reçoivent chaque année des subventions fédérales pour un montant d'environ 13 millions de francs. En moyenne, seuls 5 pour cent des enfants de tous les Suisses de l'étranger bénéficient de cet enseignement. On compte 8 institutions de ce genre en Italie, 2 en Espagne, 6 en Amérique latine, 2 en Extrême-Orient et une en Afrique.

La Suisse vue par le « Time »

L'hebdomadaire américain le « Time » consacre dans l'un de ses numéros sa couverture à la Suisse. La réussite de ce pays a aussi son prix constate l'auteur d'une

enquête sur notre pays. Il évoque notamment les manifestations de jeunes dont plusieurs villes suisses sont périodiquement le théâtre. A la question de savoir si ces manifestations font suite, tardivement, aux événements de mai 68 ou sont au contraire, un signe avant-coureur de ce qui pourrait se passer dans un proche avenir en Europe, le journaliste cite les écrits de Ralf Dahrendorf, un sociologue allemand qui pense que la Suisse pourrait être à la tête d'un phénomène nouveau qui verrait ce genre de manifestations remplacer les discussions politiques. Cependant, selon le « Time », les problèmes que rencontre Zurich notamment ne seraient pas de nature à compromettre les acquisitions passées. Les autorités suisses poursuivent l'auteur de l'article ont réalisé par l'intermédiaire de la décentralisation ce que le Président Ronald Reagan a promis de faire aux Etats-Unis. La Suisse, riche, propre, efficiente démontre ce qui se passe lorsque le pragmatisme politique l'emporte sur les idéologies. Les manifestations de jeunes seraient un défi qui pourrait conduire à la recherche d'une sensibilité propre et prouver une fois de plus les facultés d'adaptation de la Suisse, écrit le « Time ».

La Suisse ratifie la convention européenne pour la protection de la nature

La Suisse a ratifié à Strasbourg la convention européenne pour la protection de la nature, convention dite de Berne, puisque c'est dans la capitale helvétique que se sont réunis en 1979 les états signataires. Les points-clé de cette convention signés par le représentant suisse auprès du Conseil de l'Europe sont la défense de la flore et de la faune menacées et comprend une liste de 400 espèces à protéger. Il ne s'agit pas seulement de protéger les espèces, mais également, leur milieu naturel. Une autre liste dénonce une série de méthodes de chasse particulièrement cruelles ou non sélectives, telles collet, glu et filets.

Deux mesures complètent le cadre pratique fixé par la convention de Berne : d'une part un système de protection spéciale des espèces migratoires et, d'autre part, la création d'un comité permanent chargé de veiller à l'application de la convention et à régler les différends qui pourraient surgir entre les parties contractantes. Ces décisions ont valeur contraignantes pour les états signataires.

Les conséquences pour la Suisse

La ratification suisse ne devrait pas entraîner de bouleversement pour la législation interne helvétique : la plupart des espèces mentionnées sont déjà protégées dans la Confédération. C'est sur le plan de la protection du milieu lié aux espèces qu'elle aura sans doute un certain impact, notamment dans les endroits où vivent les dernières loutres, et les

derniers faucons pèlerins (espèces en voie de disparition non seulement en Suisse mais au niveau mondial). Cela pourrait entraîner par exemple l'interdiction de modifier les cours d'eau autour desquels vit la loutre (notamment au bord du lac de Neuchâtel) ou de les aménager, ou encore d'y installer des centrales hydroélectriques.

La convention entrera en vigueur après la cinquième ratification (La Suisse est le troisième état à l'avoir fait après les Pays-Bas et le Liechtenstein). Ce seuil pourrait être atteint dès l'été.

(ATS)

Affaires étrangères

Nomination d'un chargé d'affaires et de 5 consuls

Le Département fédéral des affaires étrangères a fait connaître plusieurs nominations. Il a d'abord désigné M. Edwin Trinckler en qualité de chargé d'affaires ad interim de Suisse à La Paz (Bolivie). Il a ensuite procédé à cinq mutations consulaires : M. Jean Molzer devient consul général de Suisse à Anvers, M. Robert Wicki consul de Suisse à Curitiba (Brésil), M. Claude Etter consul de Suisse au Havre. (Tous nos vœux de succès à M. C. Etter qui fut précédemment en poste à Lyon), M. Giulio Catanio consul de Suisse à Naples et M. Aldo Soldati consul de Suisse à Venise.

Le cantique suisse sacré définitivement hymne national

Le Conseil fédéral a désigné à titre définitif le « Cantique suisse » de A. Zwyssig et L. Widmer comme hymne national officiel. En fait, la version française avait été maintenue comme hymne national en 1975 déjà. Mais le texte allemand, qui donnait lieu à de nombreuses critiques, avait nécessité un réexamen de la question. Le Gouvernement a maintenant opté définitivement pour le Cantique suisse dans sa version originale.

Le Cantique suisse (« Sur nos monts quand le soleil... ») avait été déclaré pour la première fois en 1961, à titre d'essai, hymne national officiel pour remplacer le chant « O Monts indépendants » qui en tenait lieu. Le changement avait été opéré avant tout parce que cette mélodie est également celle d'autres hymnes nationaux. Dès 1975, la possibilité d'une refonte du texte allemand a été examinée par l'Office culturel du Département fédéral de l'Intérieur. On y a donc maintenant renoncé. Les critiques formulées contre la version allemande ont trait à l'aspect « panthéiste » qui se dégage du texte. Un concours avait été organisé pour trouver un nouvel hymne et le Département avait reçu de nombreuses propositions.

L'examen des textes proposés a révélé qu'aucun d'entre eux ne présentait les mêmes avantages que le « Cantique suisse ». Ce chant, qui appartient au répertoire populaire, est digne, solennel et conforme à l'idée que la plupart de nos concitoyennes et concitoyens se font d'un hymne national.

Vu que le Conseil fédéral ne dispose pas de bases légales pour imposer un hymne national aux cantons, le « Cantique suisse » n'est obligatoire que pour l'armée et les représentations diplomatiques. Le Gouvernement a cependant adressé une lettre aux cantons leur recommandant de prendre une décision analogue.

CFF : Remise en service d'une voiture-restaurant historique

Une voiture-restaurant de type dr4 25, datant de 1930, va à nouveau circuler sur notre réseau de chemin de fer. Réservée essentiellement pour les voyages de sociétés, cette voiture pourra maintenant, après avoir subi des modifications techniques pour un montant de 100 000 F. être intégrée dans presque tous les convois modernes.

Extérieurement, cette voiture-restaurant à revêtement de teck et de lanterneau, ressemble au fameux « wagon de l'armistice de Compiègne ».

Conseil fédéral Ceinture obligatoire dès le 1er juillet

Dès le 1er juillet, les personnes installées sur les sièges avant des voitures devront boucler leur ceinture. A partir de la même date, a encore décidé le Conseil fédéral, le port du casque sera obligatoire pour les motocyclistes de toutes les catégories hormis les cyclo-moteurs. La décision de repousser de trois mois la date initialement prévue (1er avril) provient du fait que tous les cantons ont demandé que le casque devienne obligatoire en même temps que la ceinture. En outre, ils avaient besoin d'une période d'introduction suffisamment longue pour préparer l'application des nouvelles dispositions.

Le Conseil fédéral invite les conducteurs et passagers des voitures, ainsi que les motards, à porter dès à présent ceinture et casque. Ainsi, ils y seront habitués dès que le régime obligatoire entrera en vigueur. Les cantons, associations routières, le bureau de prévention des accidents et d'autres services intéressés lanceront de vastes campagnes d'information. Rappelons que c'est le 30 novembre dernier, que le peuple, par une faible majorité, a accepté de donner au Conseil fédéral la compétence de rendre obligatoire le port de la ceinture et du casque.

Assurance chômage

Vers un abaissement de la cotisation de 0,5 à 0,3 %

Les cotisations de l'assurance-chômage, actuellement de 0,5 % du salaire, doivent passer à 0,3 % à partir du 1er janvier prochain. Cet abaissement est justifié par l'ampleur du fonds de compensation dont la fortune atteint plus d'un milliard et demi de francs. La législation actuelle - il s'agit du régime transitoire mis en place le 1er avril 1977 - exige en effet que le taux soit abaissé lorsque le fonds dépasse la limite d'un milliard de francs. Telle est la proposition faite au Conseil fédéral par la commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage.

La commission, que préside le directeur de l'OFIAMT, M. Jean-Pierre Bonny, a également considéré, pour présenter sa proposition, la situation relativement bonne du marché du travail. Rappelons que les cotisations sont versées à parts égales par l'employeur et le salarié.

Enfin, la commission, qui siègeait à Berne, a adopté de nouvelles lignes directrices pour les placements des actifs du fonds de compensation. Une innovation importante permettra à l'avenir de placer non seulement auprès de la Confédération, mais encore auprès de l'AVS les ressources qui ne sont pas nécessaires à la couverture des besoins courants du fonds de compensation.

Commission fédérale pour les problèmes des étrangers nouveau bilan et programme d'action

(Voir page 15)

Il faudra poursuivre et intensifier la mise en œuvre des mesures visant à intégrer les étrangers qui vivent en Suisse. A cet effet, la Commission fédérale pour les problèmes des étrangers, qui vient de se restructurer, entend que l'on soutienne davantage encore les communautés de travail dans leurs activités pratiques et s'est fixé une série de priorités pour ses activités.

Dans le bulletin d'information N°13 que la Commission vient de publier, elle indique les points forts de son programme d'action : l'éducation des adultes, l'enseignement linguistique, la participation des étrangers à la vie publique, la scolarisation et la formation professionnelle, l'intégration des jeunes étrangers dans les associations suisses de jeunesse, les efforts en vue de simplifier la procédure de naturalisation et une meilleure prise en considération des groupes d'étrangers.

(Suite page 20).

**ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE
FRANCIS M O N A**

39, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 776-13-37

**Une base d'hélicoptère romande
pour la garde aérienne suisse
de sauvetage**

A l'occasion de la première année d'activité de sa base d'opération de la Blécherette, à Lausanne, la garde aérienne suisse de sauvetage (Gass) a présenté son nouveau hangar (chauffeau solaire) et son hélicoptère « alouette 3 ». C'est en septembre 1979 que la Gass, avec l'appui des autorités lausannoises, a installé sur l'aérodrome de la Blécherette une équipe d'intervention formée de deux pilotes, un médecin et un mécanicien, disposant d'un hélicoptère, d'une grande halle et d'un bureau administratif. Plus de cent interventions ont eu lieu en 1980 et, déjà, vingt-trois pendant les deux premiers mois de 1981. L'élément nouveau, pour cette première base romande d'hélicoptère, est la collaboration avec les services de secours en cas de naufrage sur le Léman. La Gass travaille aussi avec les polices du lac et les groupes de sauvetage en montagne.

En Suisse, les neuf dixièmes des sauvetages aériens sont assurés par la Gass, qui compte à son actif, en vingt huit ans, 27 000 interventions ayant permis de sauver ou transporter 26 000 personnes. A cela s'ajoutent des missions de transfert, de rapatriement, d'aide sociale et d'aide en cas de catastrophe. La centrale d'alarme de la Gass (téléphone 01/47.47.47) est de garde vingt-quatre heures sur vingt-

quatre. Plus de 300 médecins et pilotes sont équipés d'appareils émetteurs-récepteurs. Quinze bases d'intervention permettent d'atteindre tout endroit en Suisse en quinze minutes de vol.

La Gass est une fondation humanitaire, d'utilité publique, travaillant selon les principes de la Croix-Rouge et intervenant sans condition et sans exiger de garantie de remboursement. Une minute de vol lui coûte quarante-sept francs et les frais de mission non payés atteignent 45 %, ce qui rend nécessaire l'appui de donateurs. (A.T.S.)

**La S.S.R. fête
son 50^e anniversaire**

La Société suisse de radiodiffusion et de télévision (S.S.R.) a fêté son 50^e anniversaire. C'est en effet le 24 février 1931 que fut fondée à Berne ce qui était alors la « Société suisse de radiodiffusion ». La création de la société marquait l'aboutissement d'un mouvement de cohésion exercé par les diverses sociétés radiophoniques locales surgies dès 1923 dans les principales villes de Suisse : Berne, Lausanne, Genève, Bâle et Zurich. La S.S.R. fêtera officiellement ses 50 ans lors de l'exposition suisse de radio, télévision et haute-fidélité (F.E.R.A.) qui se tiendra à Zurich du 26 au 31 août prochain.

**De l'ère des pionniers
aux techniques modernes**

Au moment de la Fondation de la S.S.R., la radio avait déjà 20 ans d'histoire dans notre pays. Elle avait eu le temps de se faire peu à peu une place reconnue. Les réticences des P.T.T., des éditeurs de journaux et des maisons de disques avaient diminué. Le scepticisme des uns, la crainte de concurrence des autres avaient fait place à de meilleurs sentiments. Il faut souligner le rôle des sociétés de Lausanne et de Genève dans la genèse de la S.S.R.

Ce sont elles surtout qui ont revendiqué une organisation à l'échelle suisse. Les studios alémaniques avaient pour leur part d'abord pensé à une plus étroite collaboration entre eux.

L'année de la fondation de la S.S.R. voit aussi la mise en service des émetteurs de Sottens et de Beromünster, construits par les P.T.T. Celui du Monte-Ceneri se mettra à diffuser dès 1933. De la même période date la télédiffusion. A cette époque, le nombre des concessionnaires passe le cap des 100 000. La concession est alors de 15 F, le déficit du premier exercice de 170 000 F.S.

Sous la tutelle de l'armée

Pendant la seconde guerre mondiale, les émissions de la radio, prennent une signification particulière. La S.S.R., placée par un nouveau statut sous la tutelle des P.T.T. et de l'armée met tous ses émetteurs au service de la défense nationale. La radio suisse et la radio suédoise étaient alors les seules voies neutres de l'Europe. Aussi ont-elles joui pour quelques années d'une audience internationale.

En cette année de jubilé, la S.S.R. va se lancer dans les programmes radiophoniques de nuit. En Suisse alémanique, où les choses sont le plus avancées, la radio diffuse 24 heures sur 24 depuis le 1^{er} mars. Fin avril, la radio suisse romande a mis à l'essai, pour deux semaines, un troisième programme de 24 heures également. La radio tessinoise, pour sa part, n'en est encore qu'au niveau des projets.

Dirigé par Jean Charles, le 3^e programme de la radio suisse romande est depuis diffusé sur ondes ultra-courtes depuis le 27 avril. S'adressant surtout aux jeunes, ses émissions comporteront 85 % de musique. On y trouve des informations courtes et ponctuelles dans la journée, des flash-horaires durant la nuit. La maison de la Sallaz a détaché de ses effectifs une petite équipe pour réaliser quotidienne-

ment pendant 15 jours 24 heures supplémentaires d'émission. Il est prévu toutefois de faire appel, selon les besoins, à de jeunes forces d'appoint.

Pas de troisième programme pour la radio alémanique, mais un « club de nuit » venant compléter, de minuit à six heures du matin, et à titre définitif, les deux programmes habituels : six heures de musique légère et de voix douces pour les travailleurs de la nuit, les noctambules ou les insomniaques. Les nuits radio-phoniques alémaniques seront diffusées à tour de rôle des trois studios de Zurich, Berne et Bâle. Quarante personnes ont été affectées à cette émission, dont 27 employés fixes de la S.S.R. Ces derniers, pleins d'enthousiasme, ne toucheront pas d'augmentation de salaire pour cette nouvelle tâche. Tout au plus seront-ils dédommagés en temps libre. La S.S.R. estime à 250 000 F par an le coût de son programme de nuit. (A.T.S.)

Les promenades avec un conseiller fédéral ne sont pas rétribuées

L'écrivain alémanique, Peter Bichsel, ne reçoit aucune indemnité de la Confédération pour les heures qu'il passe à se promener avec le conseiller fédéral Willi Ritschard. En revanche, les activités de « conseiller » qu'il remplit auprès du chef du Département fédéral des finances sont rétribuées sur la base d'un tarif horaire conforme aux usages dans l'administration fédérale. Ces précisions ont été données à Berne par M. Oswald Sigg, chef de l'information au Département des finances qui répondait ainsi aux critiques exprimées dans plusieurs journaux alémaniques ces derniers temps sur les tâches confiées par Willi Ritschard à Peter Bichsel.

Dans une lettre adressée à la « Revue commerciale et financière de Suisse » (Schweizerische Handels Zeitung), M. Sigg déclare que Peter Bichsel est employé de temps à autre à titre d'expert par le conseil-

ler fédéral Ritschard. Il s'agit principalement de faire des analyses et de rédiger des commentaires sur des ouvrages et des documents. Il est aussi demandé à l'écrivain de prendre position sur des questions de société dans des domaines qui ne relèvent pas du domaine du chef du Département des finances. Le conseiller fédéral Ritschard utilise alors ses prises de positions ou ses commentaires, notamment dans ses discours.

Concernant les honoraires, M. Sigg a confirmé que Peter Bichsel ne recevait aucune rétribution pour les discussions qu'il avait avec le conseiller fédéral lors de promenades dans la campagne. Les activités de conseiller de l'écrivain sont cependant rétribuées à raison de F. 50 — l'heure. Ce qui est tout à fait raisonnable, selon M. Sigg, si l'on sait que la Confédération paie F. 60 à 70 de l'heure à des conseillers d'entreprises privées, ou que le tarif SIA prévoit F. 72. — pour l'emploi d'un ingénieur.

M. Sigg a enfin confirmé que les activités de Peter Bichsel auprès de Willi Ritschard avaient été examinées et acceptées aussi bien par le Conseil fédéral que par la délégation des finances des Chambres fédérales. (A.T.S.)

L'on reparle des Mormons Une quête généreuse

Pourquoi cette quête de noms de gens disparus depuis longtemps, qui profite accessoirement à la recherche historique, mais dont la motivation principale est religieuse ?

Les Mormons croient que la parenté s'étend sur l'infini, non seulement dans le futur mais également dans le passé. De plus, leur concept de famille n'englobe pas que les parents proches ou lointains vivants, mais aussi tous ceux — et jusqu'aux origines — qui ont vécu avant eux. Ils sont de plus convaincus que chaque individu, pour aller au « paradis », doit être baptisé au

nom du Christ. Ceux qui n'ont pas bénéficié de ce baptême avant leur mort sont en quelque sorte des êtres en attente, et les Mormons actuels peuvent se faire baptiser en leur nom afin de leur permettre d'accéder au royaume céleste. Cela n'impliquerait pas toutefois, une « mormonisation » des ancêtres ainsi sauvés, devait expliquer le secrétaire du temple suisse des Mormons, puisque à l'instar des vivants, les défunts seraient libres d'accepter ou non ce baptême.

Une tâche utile

Bien des archives cantonales voient l'entreprise des chercheurs mormons d'un œil favorable, d'autant plus qu'elles peuvent obtenir les copies des microfilms pour leur usage propre à un prix avantageux. C'est ainsi que les conservateurs des archives de Bâle dans une réponse à l'A.T.S. ou de Saint-Gall (questionnés par la « Buendner Zeitung ») sont convaincus de l'utilité de ce travail pour les généalogistes, dont les recherches se heurtent aux limites des méthodes de compilation traditionnelles.

Gouvernement grison

Après que des voix se soient élevées dans tout le canton, favorables ou au contraire défavorables à l'égard des chercheurs américains, le Gouvernement cantonal grison s'est ému de la chose et a examiné la question « recherche des ancêtres ». Il décidera si la mise sur microfilms des registres où les Mormons puisent leurs renseignements pourra se poursuivre ou non, et consultera la commission cantonale des archives avant de trancher.

(A.T.S.)

Le Fonds fait front

Fonds de Solidarité
des Suisses de l'étranger
Gutenbergstr 6,
CH 3011 Berne

SPORT

par
Bertrand Zimmermann

Le basketball en Suisse Le raz-de-marée

Il y a une dizaine d'années, le basketball en Suisse était considéré comme une matière négligeable. Les professeurs de gymnastique qui s'évertuaient à intensifier cette discipline dans les écoles savaient pertinemment qu'il s'agissait plus d'une distraction par rapport aux rébarbatifs mouvements d'assouplissement que d'une réelle promotion d'une branche. Comment persuader des jeunes que le basket pouvait décemment leur ouvrir des perspectives nouvelles, faire concurrence au football et au hockey, alors que les rencontres au plus haut niveau dans le pays avaient un caractère confidentiel ? Il est vrai qu'il existe heureusement des sportifs de tout âge peu préoccupés par les questions financières et dont le principal souci est de se faire plaisir en s'adonnant à des exercices ne débouchant pas sur une grande audience mais qui correspondent à leurs aspirations. Pour voir des copains, défier l'embonpoint et se persuader que la dépense d'énergie est un élément indispensable, voire vital. Sans qu'il y ait l'aiguillon de la compétition ou la notion de vouloir se tester à tout prix, pour repousser certaines limites.

Pendant longtemps, le basket, sur le plan suisse s'entend, avait cette réputation. C'était d'ailleurs plutôt sympathique mais le détonateur tardait à se faire voir. En dépit des images télévisées qui n'étaient alors que sporadiques et axées sur les jeux olympiques, personne ne songeait réellement à voir là une possibilité de développer un mouvement aux retombées évidentes. De divertissement, il est devenu spectacle, au point que les salles sont trop petites, que les gens fuient les ter-

rains de football pour tenter d'obtenir des billets. Une réalité qui il y a cinq ans encore aurait passé pour une affabulation. Comment expliquer ce raz-de-marée ?

Il y a tout d'abord eu le tempérament de certains passionnés de sport au Tessin. On sait que dans ce canton, le sport prend une place importante dans la vie de tous les jours. L'influence italienne aidant (les clubs de basket transalpins ne manquent pas de références au niveau européen), la métamorphose s'est opérée en peu de temps. Rush sur les Américains, investissement impressionnant. Du coup, tout est parti. Mais il était à prévoir que ces sommes généreusement mises sur la table allaient provoquer quelques mésaventures. Ce n'est pas forcément parce que l'appât du gain est là que les meilleurs joueurs noirs vont se précipiter. D'où quelques couacs qui se sont produits en matière de politique de transferts. Le Tessin a provoqué le déclic, il a relancé la mécanique et redonné à un moribond un visage de jeune premier. Mais il a été victime d'une certaine mégalo-manie puisque le mois dernier le vainqueur du championnat a été Fribourg Olympic et que la finale de coupe a opposé Nyon à Vevey.

Les Romands ont donc réagi, grâce à une ligne de conduite plus sereine, moins dictée par les sautes d'humeur des « tifosi ».

Il reste maintenant à propager ce sport dans les régions alémaniques, où le handball fait la loi. Mais sur le plan des affluences, comparés au nombre de licenciés (à noter au passage que le basket, statistiques mondiales à l'appui est le plus pratiqué dans tous les pays), ce sport fait actuellement un triomphe en Suisse.

Parce que les gens aiment les divertissements sains, spectaculaires et ayant lieu en fin d'après-midi, le samedi, ce qui leur laisse libres la soirée et le sacro-saint dimanche familial. Ajoutez-y les prix d'entrée

raisonnables et vous aurez compris pourquoi on a enfin trouvé un raz-de-marée séduisant...

Bertrand Zimmermann

(Suite et fin de la page 17).

Pas d'atteinte à la spécificité helvétique

Dans l'un des rapports publiés par les soins de la Commission, on peut lire que « les craintes souvent exprimées durant les années 60 et surtout au début des années 70 quant à une mise en cause des particularités et des traditions culturelles propres à la Suisse du fait de la présence d'un nombre élevé d'étrangers n'étaient pas fondées ». Cette constatation importante s'accompagne d'une remarque critique : les Suisses et les immigrés ont toujours tendance à vivre entre eux et il y a lieu d'encourager les contacts entre les deux groupes de population. Les efforts en vue d'une meilleure information ont été poursuivis inlassablement par la Commission. Brochures, rencontres entre Suisses et étrangers et campagnes de presse se sont succédés à un rythme satisfaisant.

La Commission a fait peau neuve

Depuis le début de l'année, la Commission siège dans sa nouvelle composition. Elle comprend 27 membres dont 5 représentants d'associations d'étrangers (ce qui est une novation). Parmi ces derniers se trouvent deux Italiens, une double nationale (Suisse-Italie), un Grec et un Suisse ayant longtemps vécu en Espagne. La discussion avec des représentants de communauté d'immigrés est toutefois élargie par les rencontres périodiques que la Commission organise avec délégations d'associations. Ces échanges de vues permettent à la commission, que préside le juge fédéral Rolf Raschlein (Lausanne), de prendre connaissance des problèmes et des préoccupations de milieux d'immigrés en Suisse.

Comme elle l'avait déjà fait dans ses précédents bulletins, la Commission présente dans le dernier numéro une nouvelle série d'associations d'étrangers en Suisse et une liste de cours destinés à préparer les jeunes étrangers à la formation professionnelle. Elle annonce d'ailleurs la publication d'un nouveau répertoire des cours de formation destinés aux étrangers. Elle rend compte enfin, dans le bulletin, des activités de commissions communales pour étrangers.

Le Fonds fait front

Fonds de Solidarité
des Suisses de l'Etranger
Gutenbergstr 6,
CH 3011 Berne